

Syndicat National Indépendant de la Recherche Scientifique

et de l'Enseignement Supérieur

SNIRS-CFE-CGC



La lettre du Secrétaire général

N°7 juin 2024



Chère collègue, cher collègue,

Six mois se sont presque écoulés depuis que j'ai écrit la précédente lettre, en ce début d'année 2024. Je m'y montrais particulièrement peu optimiste et les faits m'ont malheureusement donné raison. A peine le Président de la République avait-il prononcé son discours sur la Recherche (décembre 2023), occasionnant de nouvelles occasions de stress pour notre communauté (<https://twitter.com/SnirsCGC/status/1735207739360481739>), que le gouvernement annonçait le gel de près d'un milliard d'euros pour l'enseignement supérieur et la recherche, imposant l'un des plus gros tours de vis budgétaires de ces dernières années (<https://twitter.com/SnirsCGC/status/1761008369307963395>). Notre ministre a tenté, sans y parvenir réellement, de rassurer la communauté. Il est clair que la situation budgétaire du pays est alarmante, nous en convenons, avec 3100 milliards de dettes (plus de 110 % du PIB) et un déficit de 5,5% du PIB en 2023, mais les syndicats ne gèrent pas le pays ; ce sont les politiques qui, depuis plus de 40 ans, mènent une politique à courte vue, ne pensant qu'à l'élection qui suit. Les résultats des décisions à court-terme se voient de plus en plus ! En outre, on ne peut pas dire que les fonctionnaires du MESR soient responsables de cet état de fait, vu la baisse régulière de leur pouvoir d'achat depuis le début du siècle. Les agents du ministère attendent toujours une revalorisation salariale pour maintenir leur pouvoir d'achat et rendre les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur attractifs, ils espèrent la mise en œuvre de la convergence indemnitaire interministérielle qui se fait toujours attendre.

Le SNIRS ne cessera de rappeler à notre tutelle les engagements pris par les gouvernements successifs de porter l'effort de R & D de notre pays à 3% du PIB pour tenir notre rang face aux autres grandes puissances. Il rappellera son attachement au statut, garant de l'indépendance, son attachement à la collégialité et aux libertés académiques.

Le SNIRS-CFE-CGC ne se mêlera pas aux incantations de tous ceux qui parlent fort et tapent du poing sur la table mais qui n'obtiennent rien. En ce printemps 2024, nous préférons cibler quelques dossiers concernant la qualité de vie au travail (protection sociale complémentaire, congés maladie, etc), et le respect des statuts (opposition à la modulation de services).

Gardons notre optimisme en dépit des nuages qui obscurcissent l'horizon.

Au seuil de l'été 2024, je vous souhaite de bonnes vacances.

Laurent Coste

Secrétaire général du SNIRS-CFE-CGC

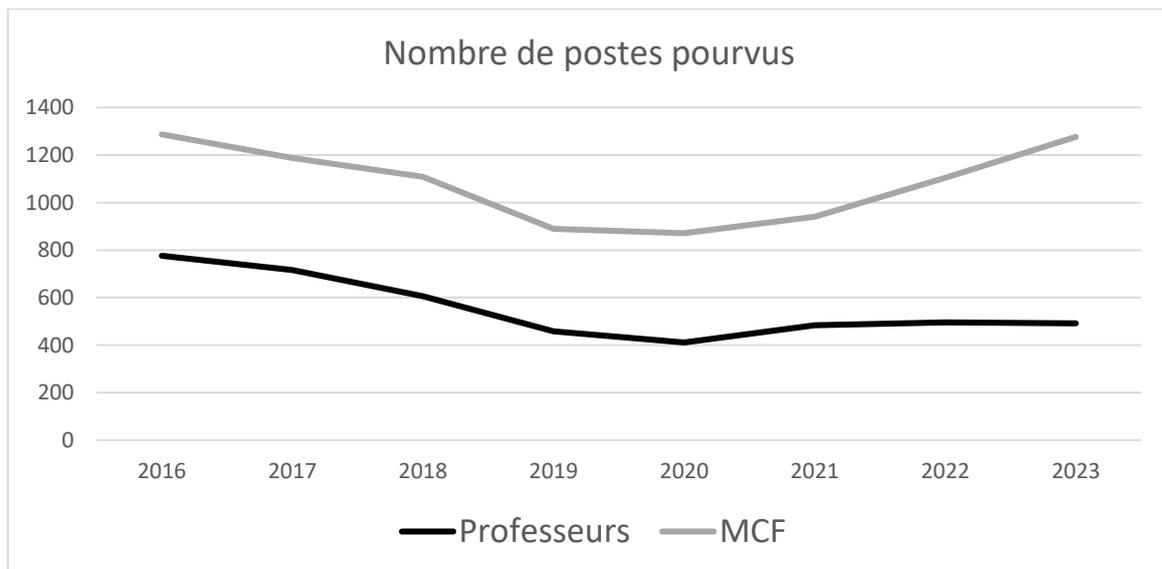
<https://snirs-cfecgc.fr>

Départs à la retraite, pérennité de la recherche : des perspectives inquiétantes

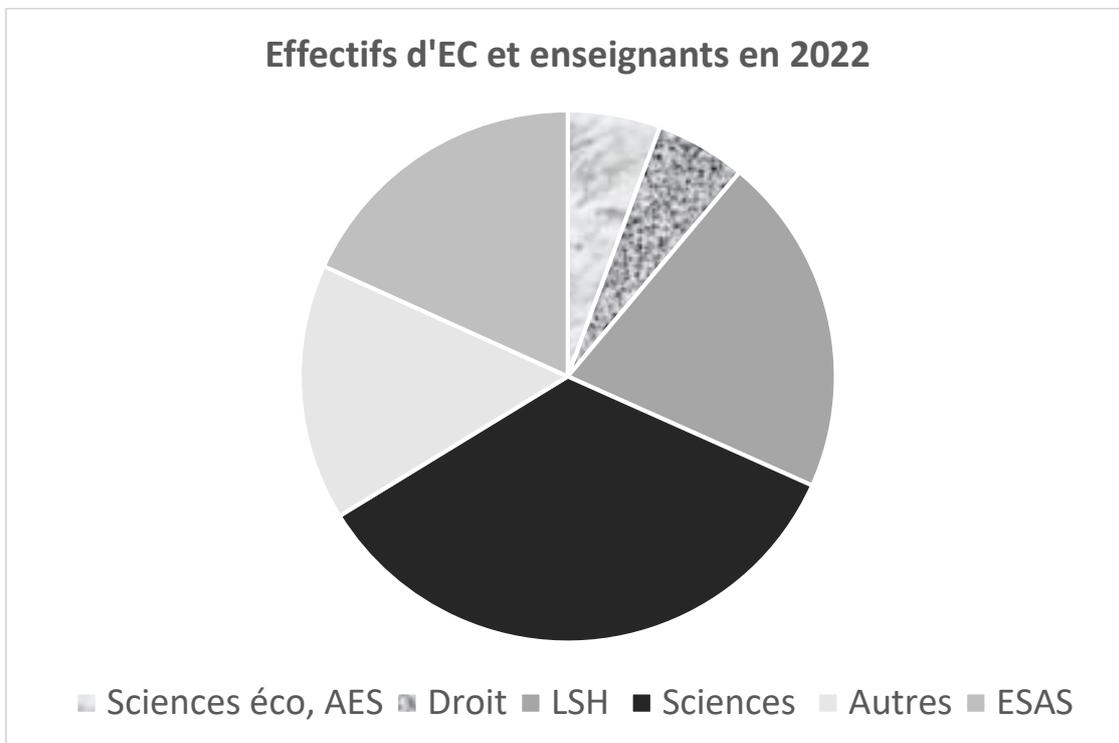
La séance de travail de la commission d'études spécialisée du CNESER du 15 avril 2024 à laquelle participait le Secrétaire général du SNIRS-CFE-CGC, a abordé la question des retraites. L'occasion, pour les participants de s'inquiéter des perspectives, pour le moins préoccupantes, la démographie permettant de tracer l'évolution des prochaines années. La réforme des retraites d'avril 2023 a repoussé l'âge légal de départ de 62 à 64 ans, elle a accru la durée de cotisation requise de 168 à 172 trimestres, tout en maintenant l'âge d'annulation de la décote à 67 ans, qui correspond à la limite d'âge, avec possibilité de rester en fonction jusqu'à 70 ans. En 2030, les personnels enseignants des universités partiront, selon leurs statuts, quelques mois à une année plus tard qu'en 2022.



Les chiffres sont têtus : ils reflètent en particulier la politique malthusienne des recrutements depuis quelques années, renforçant de fait la part des enseignants-chercheurs et des enseignants âgés de plus de 50 ans. Le redressement observé depuis 2020 (surtout pour les MCF) n'efface pas le déficit qui apparaît sur la pyramide des âges (note SIES 24.01 p. 8).

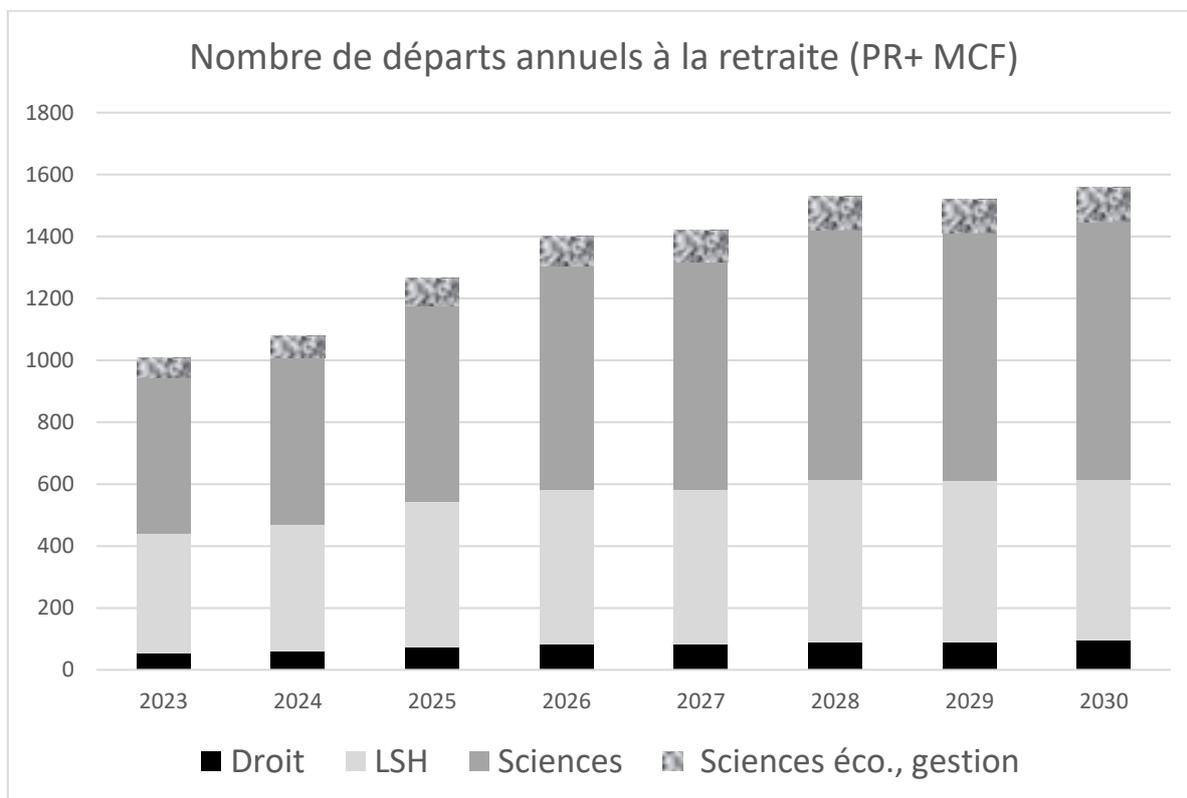


Les effectifs d'enseignants-chercheurs s'élevaient à 57285 personnes en 2022, aux côtés de 12746 ESAS (qui assurent 32% du volume total d'heures et même près de 50% en LSH et Sciences éco).



Entre 2023 et 2030, 16,5% des enseignants-chercheurs en Droit partiront à la retraite, ce sera le cas de 19,3% de ceux de Sciences économiques/AES, de 23% de ceux de Sciences et même de 26,5% en Lettres/sciences humaines.

Les départs seront croissants tout au long de la décennie.



Si les départs à la retraite ne sont pas anticipés, si les universités ne remplacent pas les partants, compte tenu des restrictions budgétaires, l'enseignement supérieur et la recherche française risquent de se retrouver en grande difficulté : encadrement encore plus dégradé des étudiants de premier et deuxième cycle, diminution accrue du nombre de doctorants faute de directeurs, baisse du nombre de publications.

Un nouveau bureau pour le SNIRS-CFE-CGC.

A Paris, le 1^{er} février 2024, l'assemblée générale a approuvé le rapport moral et les rapports financiers (<https://twitter.com/SnirsCGC/status/1753062341803975054>). De nouvelles instances ont été élues :

Bureau : Laurent Coste, Secrétaire général, Professeur, Université Bordeaux Montaigne ; Philippe Geoffroy, Secrétaire général adjoint, Chargé de recherche CNRS honoraire ; Willy Bienvenu, trésorier, chargé de recherche, CNRS, Gif-sur-Yvette ; Nathalie Desjobert, Trésorière adjointe, MNHN, Paris. *Délégués nationaux :* Arnaud Hurel (MNHN), Paris ; Laurent Coste (enseignement supérieur), ; Philippe Geoffroy (CNRS).

Conseil : Hypolithe Assogbavi (CROUS-Lille), Christine Bousquet (CNRS-Montpellier), Catherine Brenner (CNRS-Villejuif), Bénédicte Chabanat (Université Toulouse-Capitole), Jean-Claude Degardin (CNRS, retraité), Richard Ferrère (CNRS-Bordeaux), Chantal Menier (CAES-CNRS), Sylvain Picaud (CNRS-Besançon), François-Xavier Sauvage (CNRS, retraité), Eric Suire (Université Bordeaux Montaigne), permanent: Jean-Luc Choukroun, conseiller (CNRS-Paris)

Les déplacements du Secrétaire général.

Pour poursuivre l'implantation du SNIRS et défendre les couleurs de la CFE-CGC, le Secrétaire général a rendu visite à un certain nombre de nos amis sur le terrain, rencontrant les responsables de la CFE-CGC, comme les présidents d'université. Il était le 9 février au CROUS de Lille (photo), le 12 février au Muséum national d'histoire naturelle, le 20 mars à Poitiers, le 4 avril à Toulouse, le 8 avril à Clermont-Ferrand. Le programme de l'automne est fixé avec trois nouveaux déplacements.



Un syndicat à vos côtés.

Le rôle d'un syndicat n'est pas seulement de défendre des valeurs, de négocier avec les pouvoirs publics, il est aussi de se tenir aux côtés des collègues lorsque les soucis surgissent. Le SNIRS apporte son écoute, son soutien et vous accompagne lorsque cela s'avère nécessaire. Le début de l'année 2024 a été, malheureusement, particulièrement intense, que ce soit au CNRS ou dans les universités : propos calomnieux, harcèlement moral insidieux, application désavantageuse du calcul des congés maladie, mobilité imposée, pratique indemnitaire contestable, absence de soutien dans l'utilisation des applications Etamine, Notilus, Goelett, rapports d'expertise superficiels et méprisants... Les responsables du SNIRS n'ont pas ménagé leur peine.

<https://snirs-cfecgc.fr>